



La raillerie des cornes en Nouvelle-France

Robert-Lionel Séguin, M.S.R.C.

Numéro 35, 1970

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1025273ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1025273ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les éditions du Bien Public

ISSN

0575-089X (imprimé)

1920-437X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Séguin, R.-L. (1970). La raillerie des cornes en Nouvelle-France. *Les Cahiers des dix*, (35), 127–139. <https://doi.org/10.7202/1025273ar>

La raillerie des cornes en Nouvelle-France

par ROBERT-LIONEL SÉGUIN, M.S.R.C.

Les appréciations et les jugements stéréotypés ont la vie aussi dure que les préjugés. A preuve, ce fameux portrait moral des ancêtres. S'il fallait s'y fier, tous les hommes et les femmes du XVII^e siècle vivraient sous le signe du plus parfait ascétisme. Cette croyance vient de loin. A l'époque, la plupart des auteurs voient la Nouvelle-France avec des yeux de mystiques. En serait-il autrement dans un pays où la privation et le renoncement sont élevés au rang d'insignes vertus ?

Il y en a pourtant qui contestent ces valeurs que d'aucuns veulent absolues. Prenons cet exemple ? Une Catherine de Saint-Augustin se prétend la victime préférée des forces du mal. A son dire, des démons de toutes espèces la troublent jour et nuit. Certains iront même jusqu'à la souffleter ou lui cracher à la figure. Selon le Jésuite Ragueneau, tel traitement n'est réservé qu'aux personnes qui suivent le chemin de la sainteté.¹ Tout le monde ne partage pas cette opinion. Pour le Recollet Crestien Le Clercq, pareilles extases ne sont que « fictions vaines & chimériques »², puisque chez le véritable chrétien, la charité et l'amour du prochain priment les visions, les apparitions, les révélations et les ravissements de toutes sortes³.

1. Paul Ragueneau, S. P., *La vie/ de la/ Mère Catherine/ de Saint-Augustin/ religieuse hospitalière/ de la/ miséricorde de Québec/ en la/ Nouvelle-France./*, Paris, M. DC. LXXI.

2. Chrestien Le Clercq, *Premier établissement de la Foy dans la Nouvelle-France*, contenant la publication de l'Évangile, l'Histoire des Colonies Françaises, et les fameuses découvertes depuis le fleuve de St. Laurent, la Louisiane et le fleuve Colbert jusqu'au golfe Mexique, etc., A Paris, MDCXVI, 2 v. II : 24.

3. *Loc. cit.*

Plusieurs narrateurs passeront des réflexions non moins surprenantes. Surtout lorsque le baron de La Hontan s'avise de parler des fréquentations et des épousailles sur les rives du Saint-Laurent. Séjournant à Beaupré, le 2 mai 1684, le Gascon y fait une curieuse observation. Les hommes recherchaient davantage des femmes laides. Pourquoi ? Pour la bonne raison que « la terreur caufée par le cocuage contribue beaucoup à ce choix »⁴ Et d'enchaîner l'épistolier : « tel s' imagine n'avoir rien à craindre pour son front avec Epoufe difforme »⁵. Boutade qui en dit long sur les moeurs du temps. Evidemment, tous ces esprits frondeurs polariseront la vindicte religieuse et civile. Pour l'autorité en place, les habitants de la Nouvelle-France vivront dans le respect et la crainte de l'ordre établi.

Cette fausse image de la vie quotidienne d'antan a été projetée jusqu'à une époque relativement récente. Peuple colonisé, le Québécois a toujours éprouvé ce besoin maladif d'excuser sa présence et de justifier son existence. Aussi, s'est-il dépensé à prouver qu'il est de bonne lignée. Les choses ont heureusement changé. En train de devenir adulte, le Québécois parle désormais de ses échecs et de ses défauts sans crainte ni honte. Le fait de critiquer et de juger ses propres actions est indéniablement une preuve de force et de maturité, tant pour un individu que pour un peuple. Peu importe ce que l'étranger pense de nous. Toute collectivité a droit à son espace vital et à ses cubes d'air.

Dans un tel contexte, le pieux portrait des ancêtres ne colle plus à la réalité. Un dépouillement systématique des archives donnera le coup de grâce à ce mythe séculaire. Mais n'allons pas d'un extrême à l'autre. Nos ancêtres ne sont ni ascètes ni viveurs; ils ont des qualités, des défauts, des joies, des peines, des convoitises, des angoisses, voire des vices. Profondément humains, ils boivent du vin de meilleur cru, font bonne chère et lorgnent les

4. La Hontan, Louis-Armand de Lom d'Arce, baron de, *Voyages/ du baron/ de Lahontan/ dans/ l'Amérique septentrionale,/ Qui contient une Relation des différences Peules qui y habitent la nature/ de leur Gouvernement; leur Commerce, leurs Coûtumes, leur Relation, &/ leur manière de faire la Guerre:/ A Amsterdam, M. DCC. XXXXI. 2 v. 1 : 14.*

5. *Loc. cit.*

femmes bien galbées. Bref, ce sont des êtres sensibles et normaux dans toute l'acception du mot. Voilà qui devrait nous en rapprocher et nous les faire aimer davantage.

Qu'on ne dise pas la Nouvelle-France moins frivole que l'Ancienne. Dès les premières heures du peuplement, il s'y trouve des femmes à l'oeillade facile et à la cuisse légère. Les liaisons clandestines et les aventures d'alcôve ne manquent pas. En mal d'amour, des épouses vont partager les plaisirs d'Eros avec d'autres partenaires que leur mari. Cruelle, l'opinion publique se moque de l'infortune de ces cocus.

Dans les circonstances, est-il une injure plus grossière que celle d'être traité de cornard⁶ ? Le geste est non moins offensant que la parole. Le simple fait de faire des cornes avec les doigts, principalement les index, lorsqu'on rencontre quelqu'un, est une raillerie qui demande réparation devant les tribunaux. Aussi, est-il de bon aloi d'ajouter, selon le cas, après avoir fait le signe des cornes : « honneur à ta femme », « honneur à ta soeur » ou « honneur à ta mère », pour signifier qu'il s'agit bel et bien d'une plaisanterie.

Quelle est l'origine de cette cruelle moquerie ? D'aucuns prétendent qu'elle vient des fous de cour, lesquels portent des cornes et prennent un malin plaisir à ridiculiser « ceux qui souffrent l'impudicité de leurs femmes »⁷. Chose certaine : les cornes constituent une injure des plus graves. La Jurisprudence française est sans réserve sur ce point. Défense formelle « d'Afficher des cornes à la porte de quelqu'un »⁸ sous peine de sévères sanctions. D'après l'arrêt du 18 janvier 1618, ceux qui se livrent à pareille coutume sont tenus à « de grosses reparations »⁹ envers leurs victimes. D'ailleurs, celles-ci ne tarderont pas à exiger les indemnités que leur accorde la loi. Prenons cet exemple. Le samedi 10 janvier 1626, il est rendu « un même Arrêt au profit de la fille d'un Cordonnier, mariée à Me

6. C'est ainsi qu'on désigne « celui qui a une femme adultère, qui lui fait porter des cornes » (Cf. Antoine Furetière, *Dictionnaire/ universel,/ Contenant généralement tous les/ mots français/, etc.*, A La Haye et à Rotterdam, 1701. 3v.

7. *Loc. cit.*

8. F. Dareau, *Traité/ des injures/ dans l'ordre judiciaires / etc.*, A Paris, M. DCC. LXXXV. 2v. 1: 193.

9. *Loc. cit.*

Châteuet, sui avait dit feusement avoir oui dire, que fi Vernos, fon confrere, époufoit la fille du Cordonnier, il porteroit des cornes »¹⁰. Ce jugement est à retenir. Est passible d'une peine pécuniaire, celui qui colporte ou répète les propos injurieux qu'il a entendus dire sur le compte d'un soupirant ou d'un mari cocu.

En Nouvelle-France, la chronique sociale et judiciaire fait déjà mention des cornes au XVIIe siècle. Le gouverneur de Maisonneuve est même saisi d'une des premières plaintes du genre. Le 20 décembre 1662, une dizaine de montréalais sont témoins d'une altercation au cours de laquelle le maçon Urbain Brossard¹¹ et sa femme, Marguerite Charlot¹², adressent « publiquement des Injures Atroces »¹³ au serrurier Louis Loisel¹⁴, originaire de Saint-Germain, en Normandie. Quelles sont ces injures, sinon que Brossard a montré le plaignant du doigt « En lapellant Cornard »¹⁵.

Nous sommes en pleine période des Fêtes. Il semble que le tribunal ait laissé passer ce temps de réjouissances avant de rendre jugement. Quoi qu'il en soit, le 7 janvier suivant (1663), le prévenu est condamné à « fournir Aud. Loisel Un Acte passé par devant Notaire, tel qu'Il Est nécessaire pour Reparation en tel Cas »¹⁶. Obligation pour Brassard d'accomplir cette formalité dans les vingt-quatre heures qui suivent et de verser dix livres d'amende à l'église paroissiale de Montréal.

Brossard ne semble pas pressé d'accomplir la volonté du gouverneur. Bien plus, il se fait tirer l'oreille jusqu'au 30 du même mois, alors qu'il se rend chez le notaire Bénigne Basset pour y déclarer

10. *Ibid.*, 11 : 161.

11. Né en 1634, Urbain Brossard est le fils de Mathurin et de Michel Bidault. A Montréal, le 19 avril 1660, il épouse Urbaine Hodiau.

12. Fille de François Charlot et de Barbe Girardeau, de Saint-Jean des Grès.

13. Montréal. A.J., Doc. judiciaires. Janvier 1663.

Procès Loisel-Brossard. Paul de Chomedey Gouverne' De LIsle de mont-réal en la Nouvelle france et ses Dependances.

14. Louis Loisel est le fils de Louis et de Jeanne Leferrier. Il est inhumé à Montréal le 4 septembre 1691.

15. Montréal. A.J., Doc. judiciaires. Janvier 1663.

Procès Loisel-Brossard. Paul de Chomedey Gouverne' De LIsle de Mont-réal en la Nouvelle france et ses Dependances. *Man. cit.*

16. *Man. cit.*

devant un témoin, Jean Gervais¹⁷, « que les parolles par luy dictes Contre et Au prejudice de l'honneur dud Loisel et de sa femme qu'Il ne les a Jamais proferez en Intention desfirmer lhonneur et ny ternir la bonne renommée dud. Loisel et Sa femme »¹⁸. Le tabellion dresse ensuite un procès-verbal de la rétractation, lequel est finalement paraphé par les personnes présentes. Cette formalité à l'heur de satisfaire l'offensé qui ne donne aucun signe de mécontentement par la suite.

Malheureusement, ces querelles domestiques ne finissent pas toujours si bien. Humiliés, des maris trompés vont recourir à la violence pour se venger de leurs diffamateurs. Au chapitre de l'honneur, on est aussi chatouilleux à Québec qu'à Montréal.

A l'été de 1671, le maître-charpentier Jean Chénier habite la Pointe-aux-Trembles de Québec. Originaire de la Saintonge¹⁹, l'artisan a convolé, deux ans plus tôt, avec Marie Darson, native de Lusignan. Celle-ci a la réputation d'être fort complaisante avec les hommes. Le dimanche 9 juillet, par exemple, prétextant qu'elle n'a pas la clé du logis conjugal, la belle Marie passe « Une partye de la nuit »²⁰ avec Remy Dupil²¹, de quelque vingt-cinq ans plus jeune que son époux.

Chez les Chénier, la vie devient bientôt un véritable enfer; les disputes s'y succédant plus vives et plus nombreuses de jour en jour. Le mari se doute bien que sa femme a pris amant, mais il invente toutes sortes d'excuses et de prétextes pour ne pas y croire. Un événement va pourtant lui dévoiler la brutale réalité.

A la brunante, le 12 juillet de la même année (1671), un homme se faufile le long de la clôture de perches qui borne la route menant à Saint-François de Montmagny. Cette homme n'est nul

17. Procureur-fiscal, Jean Gervaise est le fils d'Urbain et de Jeanne Pebise, de Sainte-Geneviève, évêché d'Angers. A Montréal, le 3 février 1654, il épouse Anne Archambault. Jean Gervaise est inhumé au même endroit, le 12 mars 1690.

18. Montréal. AJ., Doc. judiciaire. Janvier 1663.

Procès Loisel-Brossard. Paul de Chomedey Gouverne' De LIisle de Montréal en la Nouvelle france et ses Dependances. *Man. cit.*

19. Il est le fils de Jean Chénier et de Marguerite Bérard.

20. Montréal. AJ., Doc. jud., 13 juillet 1671. Procès de Iean chesnier allencontre de Marie Durson Sa femme et remÿ dupil charpentier.

21. Baptisé en 1640, Remy Dupil est le fils de Martin et de Françoise Lemercier, de Poncton, évêché de Beauvais.

autre que Chénier. Le marcheur hésite quelques instants, écoutant attentivement à droite et à gauche. Des échos de voix lui parviennent. Retenant son souffle, Chénier reprend son chemin pour s'arrêter à l'entrée du jardin où sa femme et un voisin, Rémy Dupil, parlent bas. Par malheur, l'encombrant mari « S'estant approché d'eux Sans Faire bruit... auroit ouy Sa dite femme disant audict dupil Sy Vous mettez Une Fois la main sur mon mary battez le tant qu'il ne s'en puisse relever »²². Proposition peu rassurante pour la sécurité de notre observateur. Puis, les amoureux rentrent discrètement à la maison sans faire de lumière. Il en aurait fallu moins pour ouvrir les yeux de Chénier, qui entre précipitamment chez lui pour sommer son rival « de Sortir tenant Lors un baston et frappant sans sçavoir Sur qui deux n'y ayant encore Lumière dans La Maison »²³.

Il s'ensuit une bagarre en règle au cours de laquelle amant et maîtresse conjuguent leurs forces pour rosser l'indésirable mari. Marguerite tient solidement son homme par les cheveux pendant que Dupil le frappe à coups redoublés avec « un baston de la grosseur d'Une verge de fléau »²⁴.

L'esclandre attire nombre de curieux qui seront appelés à témoigner de ce qu'ils ont vu et entendu. Une première audience a lieu le surlendemain, 14 juillet. En passant devant la maison Chénier, le soir de la rixe, Marie Lareau²⁵, l'épouse de Gervais Bisson²⁶, a clairement entendu une voix « qui crioit a moy à ayde lon Massassine »²⁷. Un autre déposant, Claude Carpentier²⁸, endormi sur un coffre, est réveillé en sursaut par des bruits venant du côté des Chénier. Intrigué, il va à une fenêtre pour apercevoir

22. Québec. Archives nationales du Québec, Parc des Champs de bataille. Doc. judiciaires. 13 juillet 1671. Procès de Jean chesnier allencontre de Marie Durson Sa femme et remy dupil charpentier.

23. *Man. cit.*

24. *Man. cit.*

25. Elle est inhumée à Québec, le 11 septembre 1687.

26. Il est inhumé au même endroit, le 1er août 1674.

27. Québec. Archives nationales du Québec, Parc des Champs de bataille. Doc. judiciaires. 13 juillet 1671. Procès de Jean chesnier allencontre de Marie Durson Sa femme et remy dupil charpentier. *Man. cit.*

« Led Remy dupil Et la femme dud chesnier Et Ensuite led chesnier ayant Une hache à la main, menassant sa fe'. Et q' le fils dud chesnier dit au desposant q' led dupil avoit Jetté son pere par terre dans La Chambre & Lavoit pris à la gorge »²⁹. Ces dires sont en partie corroborés par Mélaïne Banet³⁰. Au cours de la soirée, entre huit et neuf heures, il « entendit crier Au feu Et Estant sorty a la porte Il Vit la femme dud chesnier Venir devant la porte de son dit beau père tenant le Chapeau dud Remy dupil Laquelle Voyant q' se prepaioient po' aller Voir ce qui se passoit chez led Chesnier Leur auroit dit q' ce n'estoit rien q' ny avoit pas de feu Et que Ce Nestoit pas grand chose »³¹. Sceptique, le déposant tend à nouveau l'oreille pour entendre « crier au Meurtre »³². Il n'en faut pas davantage pour le décider à sortir de chez lui et à courir chez Chénier en compagnie de Michel Paraguet³³, le valet de Bisson. Sitôt arrivés, les deux hommes voient Chénier et Dupil « qui se coltoit Led Claude Carpentier tenant led Chesnier pendant q' dupil frapoit sur luy »³⁴.

Qui se bagarre avec autant d'entrain ne s'en tire pas sans écorchure. Le lendemain, le chirurgien Guilleman³⁵ est appelé auprès de Chénier qui souffre d'« Une grande Contusion Et meurtriSSurre Sur lepaule destre de La grandeur de toute lomoplage (et) d'Une austre contussion a la quisse destre partie Esterne de grandeur Et

28. Né vers 1636, Claude Carpentier est le fils de Florent et de Marie Geriet, de Neuville, évêché de Rouen. A Québec, le 24 août 1671, il épouse Marguerite de Sainte-Foy, veuve de Jacques Achon. Claude Carpentier est enterré à la Pointe-aux-Trembles de Québec, le 27 février 1709. Son épouse l'a précédé dans la tombe, le 4 novembre 1700.

29. Québec. Archives nationales du Québec, Parc des Champs de bataille.

Doc. judiciaires. 13 juillet 1671. Procès de Jean chesnier allencontre de Marie Durson sa femme et remy dupil charpentier, *Man. cit.*

30. Epoux de Marie Buisson, Bonet est inhumé à Charlebourg, le 1er octobre 1703.

31. Québec. Archives nationales du Québec, Parc des Champs de bataille.

Doc. judiciaires. 13 juillet 1671. Procès de Jean chesnier allencontre de Marie Durson sa femme et remy dupil charpentier. *Man. cit.*

32. *Man. cit.*

33. Agé de vingt et un ans, Paraguet a vu le jour à Saint-Condre-le-Viel, en la ville de Rouen.

34. Québec. Archives nationales du Québec, Parc des Champs de bataille.

Doc. judiciaires. 13 juillet 1671. Procès de Jean chesnier allencontre de Marie Durson sa femme et remy dupil charpentier. *Man. cit.*

35. Jacques-Gilbert Guilleman est le fils d'Antoine, maître-chirurgien à Saint-Menouil, en Bourbonnais. Le 22 janvier 1668, il signe un contrat de mariage avec

largeur d'un travers de main dont Il a Estey necessaire de Luy tirez du Sangt »³⁶. Fortement ébranlé, Chénier « Se plaint quil Souffre de grande Doulleurs a raisson de plusieurs Coups quil a Receu Sur son Corps »³⁷. A la suite de preuves si accablantes, Dupil et sa compagne sont écroués à Québec, le même jour 13 juillet. Faisons grâce du procès qui suivra pour ne retenir que le fait suivant.

Les déposants sont formels sur un point : durant la rixe, la femme Chénier traite plusieurs fois son mari de « beau Cornard »³⁸. Rien d'étonnant que ce dernier poursuive son rival « Une hache à la main »³⁹. Quelle que soit la gravité d'une injure, nul est autorisé à se faire justice. C'est pourquoi l'offensé répondra de son agression devant le tribunal. Compte tenu de circonstances atténuantes, l'inculpé s'en tire sans grande peine. Ce branle-bas n'abrège en rien ses jours, puisqu'il vivra encore de nombreuses années avant de s'éteindre à Québec, le 26 mai 1699. Quant à Dupil, sa passion pour la femme Chenier sera sans lendemain. Plus tard, il prend pour épouse Anne Lanoue, veuve de Pierre Valière. Le mariage est béni à la Pointe-aux-Trembles de Québec, le 8 janvier 1682. Dupil est finalement inhumé à Saint-Augustin, le 7 décembre 1700.

L'officier de justice n'est pas plus à l'abri des cornes que le commun des mortels. En avril 1663, Jeanne Poireau⁴⁰ s'adresse au tribunal pour obtenir la séparation de corps d'avec son mari, le huissier québécois Pierre Biron⁴¹, lequel passe son temps à l'au-

Marie Demers, la fille d'André et de Marie Chefdeville. Mais le mariage n'a pas lieu et le père, André Demers, versera un dédommagement de vingt livres au praticien. Cette Marie Demers sera déshéritée par ses parents à cause de sa conduite libertine.

36. Québec. Archives nationales du Québec, Parc des Champs de bataille.

Doc. judiciaires. 13 juillet 1671. Procès de Jean chesnier allencontre de Marie Durson sa femme et remy dupil charpentier. *Man. cit.*

37. *Man. cit.*

38. *Man. cit.*

39. *Man. cit.*

40. Née en 1644, Jeanne Poireau est la fille de François et de Françoise Hucheloque, de Saint-Nicolas d'Olonne, évêché de Luçon. A Québec, le 19 décembre 1662, elle épouse Pierre Biron.

41. Baptisé vers 1627, Pierre Biron est le fils de Jean et de Marie Raté.

En première noce, il épouse Barbe Martin la fille d'Abraham, le même qui a donné son nom aux fameuses plaines de Québec.

berge, où il lève le coude et trousse le cotillon plus souvent qu'à son tour. Pauvreté et abandon sont mauvais conseillers. Avec trois enfants à nourrir ⁴², Jeanne Poireau trouverait argent et affection dans les bras des plus beaux mâles de Québec. Comme la clientèle se fait plus nombreuse, elle s'associe à la Saint-Aubin, à qui on n'apprendra rien dans l'art de la séduction. Enfin, la Biron aura son entremetteur attitré en la personne du nommé Lafantaisie.

Que font un mari viveur et une femme facile, sinon se querreller continuellement. Et chacun de s'injurier à qui mieux mieux. Maintes fois, la Biron a confié à un voisin, Jean Soullard, que son époux « estoit un sot un coqu un Cornard » ⁴³. Un dimanche matin, Jacques Larue ⁴⁴ se rend à l'église pour assister à la messe dominicale. Chemin faisant, il passe près du logis des Biron au moment où la maîtresse de céans crie à tue-tête que son homme est un cornard ⁴⁵. Qui ne le serait pas avec une épouse à la cuisse aussi alerte ? Deux ans plus tôt, elle a demandé à un voisin, le tailleur Charles Jobin ⁴⁶, d'intercéder en sa faveur auprès de l'intendant Talon. « Je pourray bien dire q' est Vray q' Vre mary Est yvrogne, de répliquer Jobin, mais aussy Je seray Oblige de Dire q' Vous este Une putain q' Jay Veu sur vos Genoux le fils de boissel ⁴⁷ Et q' Jay Veu que vous souffriez q' laprairie cy devant Et lors soldat Estoit couché Sur la St. aubin Sur un coffre » ⁴⁸. Voilà qui en dit suffi-

42. Ces trois enfants sont Pierre-Joseph, François et Alexandre, tous baptisés à Québec, les 1er avril 1664, 24 décembre 1665 et 28 septembre 1671.

43. Québec. Archives nationales du Québec. Parc des Champs de bataille.

Doc. judiciaires, no 110. avril 1673. Procès de séparation entre Pierre Biron et Jeanne Poireau, sa femme.

44. Menuisier, Jacques de LaRaue ou Larue est originaire de Saint-Rémi de Dieppe, évêché de Rouen. D'abord marié à Anne Fossé, il convole à Québec, le 23 novembre 1682, avec Jeanne Caillé, veuve de Guillaume Dupas.

45. Québec. Archives nationales du Québec. Parc des Champs de bataille.

Doc. judiciaires, no 110. avril 1673. Procès de séparation entre Pierre Biron et Jeanne Poireau, sa femme. *Man. cit.*

46. Epoux de Madeleine Girard, Charles Jobin est originaire de Saint-Germain d'Auxerre, évêché de Paris. Il est inhumé à Charlesbourg, le 26 novembre 1705.

47. Il s'agirait d'un des fils de Jacques Boissel, boucher à Québec, et de Marie Héripel. En cette occurrence, ce serait Nicolas ou Guillaume, âgés respectivement de vingt-deux et vingt-cinq ans.

48. Québec. Archives nationales du Québec. Parc des Champs de bataille.

Doc. judiciaires, no 110. avril 1673. Procès de séparation entre Pierre Biron et Jeanne Poireau, sa femme. *Man. cit.*

samment sur le commerce de la Biron. Pour une fois, l'accusation en reste là; nul mari ne pouvant demander réparation à sa femme devant les tribunaux.

S'il est question de cornes, le geste est alors aussi infamant que la parole. La jurisprudence est formelle sur ce point. Prenons cet exemple. Vers les onze heures, dans la matinée du samedi 12 octobre 1681, Françoise Besnard ⁴⁹, l'épouse de Guillaume Bouchard ⁵⁰, frappe à la porte du Montréalais Dominique de la Motte ⁵¹. Cette visite est tout à fait intéressée. Il y a quelques temps, Françoise Besnard a vendu du linge à Antoine Bazinet ⁵², gendre de la Motte. Comme elle n'a pas encore reçu un seul sou, la vendeuse vient demander au beau-père de quelle façon elle pourrait se faire rembourser. Peut-être convaincra-t-il son beau-fils de payer sa dette ? Mais le maître de céans ne l'entend pas sur ce ton. Sitôt que la Besnard entre dans la maison, la conversation s'anime au point que la visiteuse crie, à qui veut l'entendre, que la femme de la Motte est « Une Vilaine, Une yvrognesse, double Vilaine, et autres Injures Atroces, et Singulièrement, quelle estoit Une banqueroutrice, quelle le prouveroit, quelle Nozoit aller en france et que tout le monde le disoit ainsy » ⁵³.

Le surlendemain, lundi 13 octobre, le sieur de La Motte porte plainte à Migeon de Branssat, bailli de Montréal, qui convoque immédiatement les témoins, notamment le cierge Gilles Carré, le

49. Françoise Besnard est la fille de Pierre et de Catherine Riverin, de Pourray, évêché du Mans. A Montréal, le 30 août 1655, elle épouse en première nocces le charpentier Marin Janot dit Lachapelle, fils de Robert et de Jeanne Pierre, de Lachapelle sous Montheauson, proche du Château-Thierry. Marin Janot se noie accidentellement à Montréal, le 24 juillet 1664.

50. A Montréal, le 20 juillet 1665, Françoise Besnard convole avec Guillaume Bouchard, fils de Laurent et de Nicole Bourguignon, de Neufchâtel, en Picardie.

51. Baptisé en 1636, Dominique de la Motte est le fils de Jean et de Clémence de Dadton. A Montréal, le 24 décembre 1680, il épouse Alixe de la Feuillée. Dominique de la Motte et sa femme sont inhumés à Montréal, les 18 septembre et 24 novembre 1700.

52. Antoine Bazinet dit Tourblanche est le fils de Jean et de Marguerite Dusault, de Saint-Antoine-de-Tourblanche, évêché de Périgieux.

53. Montréal A.J., Doc. judiciaire. 12 octobre 1681. procez à la Reqte de monsr de lamothe Contre françoise Benard. A Monsieur Le Baillif de L'Isle de Montréal.

corroyeur Jean Auger⁵⁴, Michel Bougier, Jeanne Codard⁵⁵, veuve de Pierre Pigeon⁵⁶, ainsi que Jeanne de Vauvillier⁵⁷ et Marie Basset⁵⁸, épouse et fille du notaire Bénigne Basset⁵⁹.

Dès le lendemain mardi, le plaignant donne version de toute l'affaire. Trois jours plus tard, cette déposition est en grande partie contredite par Françoise Besnard, qui, semble-t-il, s'est emportée sous le coup de la provocation. En tout cas, elle a injurié la femme de La Motte « Sur les postures que lad demoizelle luy faisoit des cornes avec ses doitz, en luy disant veux tu me faire comme a ton mary »⁶⁰.

La dépositante a déjà été impliquée dans maintes querelles de quartier. Tous ces antécédents ne plaident guère sa cause. D'autant plus que personne ne veut corroborer son accusation. Le 18 du même mois, la femme Bouchard est condamnée à demander « pardon a lad damlle de Lamotte des Injures quelle a proféré contre elle devant six personnes telles que lad damoizelle voudra choisir »⁶¹. A cette amende honorable s'ajoute une peine pécuniaire de trente livres que la prévenue versera à l'église paroissiale du lieu.

Le simulacre des cornes n'échappe pas, non plus, à l'observation des voyageurs qui séjournent quelques temps en Nouvelle-France. L'un d'eux, le Gascon La Hontan, en parle assez longue-

54. Jean Auger et son épouse, Louise Grisard, se sont mariés en France.

Jean est inhumé à Montréal, le 17 novembre 1697, alors que son épouse se noie accidentellement au même endroit, où elle est enterrée le 6 novembre 1698.

55. Baptisée vers 1638, Jeanne Godard épouse d'abord Simon Le Roy, fils de Jean et de Jacqueline Demoy, de Lignon, village de la Bretonnière, évêché du Mans. Le mariage est béni à Montréal, le 23 septembre 1658. Quant à Jeanne Godard, elle est la fille de Robert et d'Antoine Granpierre, de Charny, ville de Soissons.

56. Né vers 1636, Pierre Pigeon est le fils de Claude et de Françoise Philippe, de Sainte-Geneviève, bourg-de-Vanure. A Montréal, le 20 novembre 1662, il épouse Jeanne Godard. Pierre Pigeon est inhumé à Montréal, le 25 juillet 1678.

57. Née en 1637, Jeanne Vauvillier est la fille de Jean et de Claude Charles. A Montréal, le 24 novembre 1659, elle épouse le notaire Bénigne Basset.

Jean Vauvillier est inhumé à Montréal, le 30 juillet 1699.

58. Marie Basset est baptisée à Montréal, le 8 septembre 1666.

59. Bénigne Basset est le fils de Jean et de Catherine Coudreau.

Il a commencé à exercer sa profession à Montréal, en 1657.

Il est inhumé au même endroit, le 5 août 1699.

60. Montréal. A.J., Doc. judiciaires. 12 octobre 1681.

Procez à la Rqte de mons de lamotte Contre françoise Benard.

A Monsieur Le Baillif de L'Isle de Montréal. *Man. cit.*

61. *Man. cit.*

ment dans une lettre sur la vie libertine au pays. Pour prévenir l'adultère, des hommes jettent leur dévolu sur des femmes laides.⁶² Et l'épistolier de préciser, à ce propos: « l'on éprouve en Canada comme en Europe, qu'il n'y a point de précaution sûre contre une femme infidèle. Les cornes, direz-vous, font elles donc peur en ce pays-là, Chaque épousant se les applique de si bonne grâce ? Il feroit beau voir le Mari d'une traînée appréhender d'être Cocu en gerbe... »⁶³

Les choses ne se passent pas différemment dans la région mont-réalaise. Un jour de mai 1687, le curé Rémy⁶⁴ se promène tranquillement dans Lachine pour goûter au soleil de fin printemps. A un détour de la route, il aperçoit un groupe d'habitants parmi lesquels se trouve Pierre Bouteau dit La Ramée. La conversation est vive et animée. A un certain moment, La Ramée nomme plusieurs femmes, qui, dit-il, ont la cuisse passablement alerte. Parmi celles-ci se trouverait Marguerite Picard, épouse de Jean Paré⁶⁵, sergent de la garnison et commandant du fort de l'église. Même qu'on « lavoit veue coucher avec certain quidam. »⁶⁶. Pareille révélation renverse le Sulpicien; la femme Paré étant reconnue comme une paroissienne exemplaire. Ce dernier n'a rien de plus pressé que de parler de cette calomnie à son confrère, le curé François Dollier⁶⁷, de Montréal, le priant d'avertir l'autorité civile de ce qui se passe pour que celle-ci sévisse le plus tôt possible contre le coupable. La Ramée, ajoute le curé Rémy, « est un homme capable des dernière extrémités; que la feme de paré a toujours esté tres exemplaire et de fort bonnes meurs »⁶⁸. Le lendemain, les archers du roi se rendent chez le beau parleur pour l'arrêter et le conduire à la prison du bailliage de Montréal, où, le 30 du même mois il est longuement interrogé par Migeon de Branssat.

62. La Hontan, Louis-Armand de Lom d'Arce, baron de, *Voyages, etc. op. cit.*, 1 : 13.

63. *Loc. cit.* ...

64. Né à Paris en 1636, Pierre Remy entre chez les Sulpiciens : il est ordonné à Montréal par Mgr Laval, le 31 mai 1676. Il devient premier curé de Lachine, en 1680. Il meurt finalement à Montréal, le 24 février 1726.

65. Jean Paré et Marguerite Picard se sont épousés à Montréal, le 20 octobre 1681.

66. Montréal. A.J. Doc. judiciaires. Mai 1687. Procès La Ramée-Paré.

67. L'abbé François Dollier de Casson décède à Montréal, le 27 septembre 1701.

68. Montréal A.J., Doc. judiciaires. Mai 1687. Procès La Ramée-Paré. *Mans. cit.*

Agé de cinquante-neuf ans, l'inculpé serait pourtant assez vieux pour s'abstenir des commérages que l'on sait. Tout de même, la femme Paré ne serait pas, non plus, la créature exemplaire que l'on prétend. Il y a un an et demi, La Ramée a vendu des bottes à Paré. Un jour, il se rend chez ce dernier pour réclamer son dû. L'acheteur ne veut rien entendre; les bottes étant trop petites. Le visiteur insiste pour être payé quand même. Paré et sa femme, en colère, « se Jetterent sur Luy & Le maltraiterent En sorte quil en fut malade sept ou huict Jours »⁶⁹. La Ramée entretient des rapports plutôt pénibles avec ses voisins. Vivant seul, « chacun Luy Jette La pierre quoy quil ne fasse tort à personne »⁷⁰, du moins à son dire. Il est vrai qu'il se montre parfois avenant. L'hiver dernier, par exemple, il a prêté un minot de blé et diverses denrées à la femme Paré; celle-ci devant lui donner du beurre en retour. Comme elle n'en fit rien, « Il la fut trouver Le Jour de Lassension Et la pria En Voisin de les Luy donner, Laquelle au Lieu de satisfaire & paier Led quy respond Elle & son mary Le menasserent de Le Mal traicter & Luy donner Cinquante Coupz de baston prennant Le pretexte de luy dire quil avoit mal parlé de sa femme »⁷¹.

Chose incontestable : la plaignante n'est pas de commerce facile. Quant au mari, il prétend que La Ramée l'a maintes fois traité de cocu. On voit dans quel climat se déroulent les relations Paré-La Ramée. Au cours de l'interrogatoire, ce dernier se défend bien d'avoir jamais « traicté Led paré de Cornard »⁷². Cette accusation rejetée, le prévenu devra néanmoins déclarer publiquement que Marguerite Picard est une honnête femme et lui verser vingt livres en guise de dédommagement.

Les tribunaux ont beau sévir de plus belle contre les farceurs, nul mari n'est à l'abri de la raillerie populaire. Rien à faire, les cornes feront partie de nos us et coutumes pour des décennies à venir.

Robert - Lionel Séguin

69. *Man. cit.*

70. *Man. cit.*

71. *Man. cit.*

72. *Man. cit.*